

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
École de l'Étoile
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École de l'Étoile, tenue le 17 février 2016, au salon du personnel de l'École de l'Étoile située au 1300, rue de l'Étoile à Lévis.

Membres du conseil présents :

Madame Chantal Dumont, directrice
Monsieur Yannick Mongrain, parent (président)
Madame Isabelle Nadeau, parent
Madame Jennifer Brochu, parent
Madame Katia Germain, parent
Madame Annie Lelièvre, parent
Madame Véronique Pigeon Hallée, enseignante
Madame Geneviève Hamelin, enseignante
Madame Marie-Noëlle Têtu, enseignante
Madame Julie Sénéchal, enseignante
Madame Élise Sénéchal, orthopédagogue
Madame Nadia Mercier, responsable SDG
Madame Sarah Bélanger, technicienne en loisirs

Membres du conseil absents :

Monsieur David Boudreault, parent
Madame Brigitte Rodrigue, parent (vice-présidente)

1 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la rencontre et vérification du quorum

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 17 février 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Geneviève Hamelin et appuyé à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 4.7 : Mot du Comité de parents:

CE-15-16-27

CE-15-16-28

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3 Suivis des points 3.1, 3.3 et 5.1 et adoption du procès-verbal du 13 janvier 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Jennifer Brochu et appuyé à l'unanimité :

QUE le procès-verbal du 13 janvier soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivi 3.1

Un membre de la communauté pourrait être désigné par le conseil d'établissement pour participer aux séances dans un objectif de partenariat pour enrichir notre milieu soit par son expertise, son implication ou son soutien dans les projets de l'école.

Suivi 3.3

La prochaine séance de photo scolaire aura lieu le 14 septembre 2016.

Suivi 5.1

La priorité étant sur autre chose, le moment des rencontres sera fixé plus tard.

2 Intervention du public

Un appel anonyme a été placé cette semaine demandant les informations sur la tenue de la rencontre du CE. Mme Dumont s'attendait à recevoir un membre du public mais en vain.

Lorsqu'une personne du public désire assister aux rencontres du CE, il est préférable d'en aviser à l'avance la direction ou le président du conseil d'établissement en mentionnant les sujets que cette personne aimerait aborder afin de permettre une préparation pour la direction et les membres du CE.

Dans le cas où une personne du public se présentait à l'improviste, l'accueil de la personne sera assurée par le président et la directrice afin de connaître le motif de leur intervention. Lorsque la personne prendra la parole, il ne doit pas y avoir d'échange entre les membres du CE et la personne du public. Advenant la présence d'un invité du public, il n'aura pas d'ajout de point à l'ordre du jour.

En la présence d'un représentant des médias, les membres du CE ont le droit de refuser de se faire filmer, interviewer ou photographier. Selon les circonstances, il pourrait être proposé de lever la séance.

3 Consultation-décisions

3.1 Critères de sélection de la directrice d'école

Voir document de la description des critères.

IL EST PROPOSÉ PAR Katia Germain et appuyé à l'unanimité :

CE-15-16-29

QUE les critères de sélection de la directrice soit adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Répartition du temps des spécialités

Un parent s'informe s'il est offert dans d'autres milieux de l'anglais intensif pendant 2 ans (5ième et 6ième). Mme Dumont explique qu'elle suit la recommandation du ministère quant à la tenue de l'anglais intensif sur une année au troisième cycle soit en cinquième année pour l'école de l'Étoile.

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Pigeon Hallée et appuyé à l'unanimité :

CE-15-16-30

QUE la répartition du temps des spécialités soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Critères de déplacement d'élèves

Le règlement interne de la CSDN relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves propose des critères à prioriser pour la désignation des élèves à déplacer.

La direction présente les critères locaux (voir document présenté) à appliquer dans l'éventualité où l'on doit déplacer d'autres élèves malgré l'application des critères du règlement interne de la CSDN.

IL EST PRÉSENTÉ PAR Mme Dumont et appuyé à l'unanimité :

CE-15-16-31

QUE les critères soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 INFORMATIONS

4.1 Clientèle 2016-2017

La direction annonce qu'il y a eu 426 inscriptions jusqu'à maintenant. Un bond de près de 70 élèves en comparaison avec l'an dernier à pareille date.

Élèves inscrits l'an prochain.

66 préscolaire

84 première

73 deuxième

57 troisième

51 quatrième

48 cinquième

47 sixième

4.2 Correspondances

Aucune

4.3 Mot du président

Une adresse courriel sera créée afin de permettre à tous les parents des élèves de l'école d'entrer en contact avec le CE et d'émettre leurs commentaires, questionner, partager leur vision avec le président qui acheminera les informations nécessaires et utiles à la direction et au CE.

4.4 Mot de la direction

On souligne la semaine des enseignants.

Un focus groupe sur le projet éducatif sera animé par Sonia Falardeau en charge de la planification stratégique. Les parents du CE seront invités à y participer.

4.5 Mot du personnel de l'école

On présente le service d'orthopédagogie en prévention au préscolaire (projet en conscience phonologique).

4.6 Mot du service de garde

Le Bonhomme Carnaval est venu à l'école le 10 février sur l'heure du midi. Les ateliers vont bon train. La radio étudiante est en action. Début du projet «Place Aux Jeunes».

5 AUTRE(S) SUJET(S) - Comité de parents

Sujets intéressants à discuter au CE :

- Le corps policier est au service de la sécurité dans les écoles.
- Un parent suggère de laisser un lien vers le site de « Sauver Duncan »
- Les journées de grève ne seront pas reprises.
- Discussion sur les uniformes scolaires sont favorables.
- Anglais intensif est un choix école.

- EHDAA

6 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : 20 avril 2016

7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE-15-16-32

IL EST PROPOSÉ PAR Yannick Mongrain et appuyé par Sarah Bélanger :

QUE la séance soit levée à 21h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Directrice